

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2023

Présents : Mathieu Henry, Olivier de Wavrechin, Olivier Luspain, Marchand Christian, Jean-Pierre Chevalier, Laurent Granier, Sonia Kuhn, Sylvie Laurent-Roullet, Cécile Soulié.

Absents , Malinowski Magali, pouvoir à Mathieu Henry et Morelière David , pouvoir à Olivier Luspain

Secrétaires de Séance : Sylvie Laurent-Roullet et Olivier de Wavrechin.

Ouverture de séance : 20h35

Ordre du jour

- Approbation compte rendu séance précédente
- DM 2 Budget principal
- DM Budget assainissement
- Protection sociale et complémentaire
- Dissolution de la régie spectacle
- Dissolution du budget lotissement
- Désignation du référent déontologue
- Désignation représentant des collectivités au sein du Comité syndical du Parc
- Modification n° de parcelle- vente terrain Azinières à Frédéric Boissière et Simon Gelis
- Questions diverses
- Prêt cuisine à l'Usine à patates 2-3 fois l'été
- Décision achat parcelle Munet
- Décision achat portail gendarmerie
- Stationnement Place du Marronnier

Approbation compte rendu séance précédente : En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

DM 2 Budget principal :

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-4716.00	
678	Autres charges exceptionnelles	4716.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	15000.00	
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom		15000.00
TOTAL :		15000.00	15000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21534 - 102	Réseaux d'électrification	8000.00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	6000.00	
2184	Mobilier	5000.00	
2152 - 22	Installations de voirie	5000.00	
2151 - 32	Réseaux de voirie	-5000.00	
10226	Taxe d'aménagement		19000.00
TOTAL :		19000.00	19000.00
TOTAL :		34000.00	34000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Déplacement de 19 000 € afin de boucler le budget 2023

DM budget assainissement :

Déplacement de 2 000€ afin de boucler le budget assainissement 2023

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures Electricité	+ 2000.00	
6215	Personnel affecté par Collectivité de rattachement	-1000.00	
658	Charges diverses de gestion courante (frais divers)	-1000.00	

Protection sociale et complémentaire :

Le montant de la participation communale aux frais de mutuelle santé des agents communaux est fixé à 15€ par mois.

Dissolution de la régie spectacle :

La régie étant inactive depuis plusieurs années, décision est prise de la supprimer, Cette clôture prendra effet le 15 décembre 2023.

Dissolution du budget lotissement du pont :

La vente des terrains du lotissement du pont étant achevée, il convient de clôturer ce budget.

Désignation d'un référent déontologue :

Tout élu local peut consulter un référent déontologue en cas de besoin.

Après recherche et étude des candidatures, Monsieur Jacques Calmettes, juge à la retraite est proposé pour assurer cette fonction sur la durée du mandat.

Désignation représentant des collectivités au sein du Comité syndical du Parc :

Suite à la mise en place des nouveaux statuts du syndicat mixte d'aménagement du parc, il faut désigner un délégué titulaire et un suppléant ; Magalie Malinowski étant en poste est proposée et Olivier Luspain resterait suppléant.

Modification numéro de parcelle terrain d'Azinières.

Le numéro de parcelle destiné à la vente n'étant pas le bon sur les documents, il convient de revoter avec les bons éléments afin que la vente puisse avoir lieu.

Questions diverses :

Prêt cuisine à l'usine à patates :

Suite à la demande de cette entreprise d'utiliser 2 à 3 fois dans l'été la cuisine du restaurant afin de mettre sous vide des préparations réalisées en grande quantité, il est proposé d'accepter cette proposition. Après une étude, une participation forfaitaire sera demandée et il sera demandé la remise en état de propreté des locaux après usage.

Décision achat parcelle Munet

La proposition d'achat de la parcelle se trouvant chez les Munet n'a plus d'intérêt, la municipalité ne prévoyant pas d'urbaniser ce secteur de la commune. De plus, les parcelles sont accessibles sans celle-ci. Le refus d'achat de la parcelle entraîne l'abandon de l'emplacement réservé n°37.

Il est donc décidé de ne pas accepter la proposition d'achat.

Décision achat portail gendarmerie.

Afin de palier au problème de batterie parfois défectueuse du grand portail, et compte tenu que le déblocage de ce portail ne peut se faire que de l'intérieur de la cour, il convient de prévoir l'installation d'un petit portail. Un premier devis étant établi, un autre devis sera demandé et l'emplacement de ce portail sera étudié afin de déterminer le meilleur emplacement possible.

Il convient donc d'accepter le principe de création de ce portail.

Stationnement place du Marronnier.

Après discussion avec les conseillers, il est proposé de faire un marquage au sol des emplacements où le stationnement serait interdit, plutôt que de poser des plots disgracieux. Les riverains éventuellement concernés seront contactés afin d'entendre leur avis.

Adressage.

Suite à la demande faite pour débaptiser la place Pierre Combette, sous prétexte que ce lieu est privé, un courrier sera envoyé à chaque propriétaire afin de les informer des conséquences d'une telle décision.

Le conseil municipal se propose d'accepter cette décision de supprimer le nom de la place.

Délibération d'ouverture d'un compte festivité.

Afin de pouvoir prendre en charge les dépenses relatives aux événements festifs de la commune, le conseil municipal décide d'attribuer ces dépenses au compte 6232 fêtes et cérémonies et au compte 623 de la M57

Fin du conseil 21h 55

Les secrétaires de séance
Sylvie LAURENT-ROULLET



De Wavrechin Olivier



Le Maire
Mathieu HENRY



